

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Projet du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de revoir l'affectation du sol des propriétés situées du côté Ouest de la rue Saint-Urbain, entre la rue Milton et l'avenue des Pins Ouest, à l'exception de celle située immédiatement au sud de cette voie

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA21 25 0190 lors de la séance extraordinaire du **16 août 2021**, le projet du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* afin de revoir l'affectation du sol des propriétés situées du côté Ouest de la rue Saint-Urbain, entre la rue Milton et l'avenue des Pins Ouest, à l'exception de celle située immédiatement au sud de cette voie.

QUE ce projet de règlement vise favoriser l'évolution de la dynamique d'occupation des immeubles du secteur situé du côté Ouest de la rue Saint-Urbain, entre la rue Milton et l'avenue des Pins Ouest, à l'exception de celle située immédiatement au sud de cette voie, à reconnaître la nature particulière du cadre bâti de ce secteur et prévenir les risques associés à la vacance de bâtiments d'intérêt qui s'y trouvent.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) ainsi qu'à l'arrêté ministériel n° 443-2021, ce projet de règlement sera soumis à une consultation écrite qui sera tenue du **19 août au 2 septembre 2021**.

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le **2 septembre 2021** à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-dans-le-plateau-10314>

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 18 août 2021,

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx